



**Procès-verbal de la réunion**  
**du Conseil municipal du mercredi 9 février 2022**

Date de convocation: **02/02/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes communale (salle annexe - dans le respect des règles sanitaires en vigueur relatives au Covid-19 ; la séance a eu lieu avec un public limité aux seuls représentants de la presse locale), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur HERVE Dominique, Maire.

Présents :

M. HERVÉ Dominique, Maire,

Mme GUILLOTEAU Mélanie, M. TOUZÉ Didier, Mme OUVRARD Stéphanie, M. LANDREAU Pascal, Adjoint,  
Mme DESCOTIS Delphine, Mme Emilie GODIN, M. WIRTZ Régis, M. HELARD Yannick, Mme FERCHAUD Claudine, Mme FUCHÉ Catherine, M. Laurent AUDOUIT, Mme SUIRE Nathalie, Mme Odile CHIRON, M. Sébastien CHOTARD, M. Jacques BAUDRY, M. Xavier COUTANT, M. Raphaël COUTOLLEAU, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Catherine FUCHÉ

Absents excusés : M. FORTIN Bruno (procuration à Y. HELARD) – Mme Soutsakhone BAUDOIN (procuration à Nathalie SUIRE) Mme BERAULT Nadège (procuration à Mélanie GUILLOTEAU) – M. FONTENEAU Vianney

**Nombre de membres :**

En exercice : 22

Présents : 18

Représentés : 3

Votants : 21

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **mercredi 05 JANVIER 2022 est adopté à l'unanimité**

### **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE**

- **Les Associations Sportives et Culturelles :**

. A.G de Loisirs et Culture samedi dernier :

Riche de 171 Adhérents répartis ainsi :

Pédestres = 65

Sophrologie = 10

Aquarelle = 9

Yoga = 48

Scrapbooking = 5

Porcelaine = 3

Jeux Stratégie = 23

Echange de savoir = 8

Don du sang = 279 donneurs ( - 57 par rapport à 2020 ) ....tendance nationale à la baisse

#### **Dates à retenir =**

. Randonnée pédestre le 3 Avril

#### **DONS DU SANG =**

Vendredi 1er Avril

Vendredi 10 Juin

Mercredi 28 décembre

. La Commission poursuit ses rencontres avec les différentes Associations : à venir : La Gym danse et l'Asso Kyudo.

#### **Déménagement effectué pour 3 Associations :**

Le Clam pour partie à l'usine Cailleton et pour autre partie au rdc du presbytère.

C.C.P.N au 1er étage du presbytère.

La Perche Maulévraise pour partie dans le garage du presbytère.

#### **Subventions 2022 aux Associations**

. Rappel = Dossier à retirer en mairie, à rendre pour vendredi 11 Février dernier délai.

. L'information a été envoyée aux associations par mail et diffusion sur l'appli Intramuros et le site internet.

La presse ayant également fait le relais.

#### **Le MAG :**

. Actuellement en préparation, sortie prévue Fin Mars.

. Décision de ne pas augmenter le tarif des encarts publicitaires à disposition des entreprises communales

#### **Dates à retenir**

. Course cycliste CHOLET PAYS DE LA LOIRE Dimanche 20 Mars :

Passage des coureurs entre 14H30 et 15H00.

Les élus disponibles pour être signaleur doivent se manifester auprès de Pascal.

Prochaine réunion commission le 16 Février à 17H00

## **PATRIMOINE BATI :**

La commission s'est réunie le Lundi 07 Février 2022.

- Point budget, afin qu'on soit en accord avec les travaux bâti, pour 2022. Quelles sont les priorités pour la commission ? Restaurant scolaire, accueil de la mairie, achat Cercle, l'entrée et sanitaires de la salle des sports, calvaires (chapelles de Toutes Aides) et Eglise.

- Point sur les différents Bâti, travaux à venir ou en cours :

- Cimetière :

Pose de nouvelles cavurnes dans l'espace du Jardin du souvenir. Par l'entreprise Gallien (Pouzauges)

- Chapelles :

Pour la chapelle de Notre Dame de Toutes Aides :

En attente de l'actualisation du devis de l'entreprise OD Rénovation- Demande de devis pour la remise en état des murs intérieurs et le traitement de la gouttière

Pour la Chapelle de Recouvrance :

Chiffrer le parvis de la chapelle pour limiter l'entretien

- Stade Galichet :

Pour information, l'entreprise Legeleux va intervenir la semaine du 06 (soit du 7 au 11 Février), pour l'ouverture de la fenêtre et la réalisation de la dalle à l'arrière de la salle.



- Espace Moderato :

Remplacement de la double porte donnant sur la cour du pôle enfance et habillage des côtés du sas suite à la dépose de la verrière, Cf photos



- Espace Foulques Nerra :

Retour auprès de la commission des travaux bâti pensés, peintures, changement des sols, ... coûts estimés environ 35 000 euros avec l'achat du mobilier.

- Informations Diverses :

- Cabinet Médical, visio avec la sous-préfecture, le 02.02.2022, FAVORABLE pour le SDIS ainsi que l'accessibilité.

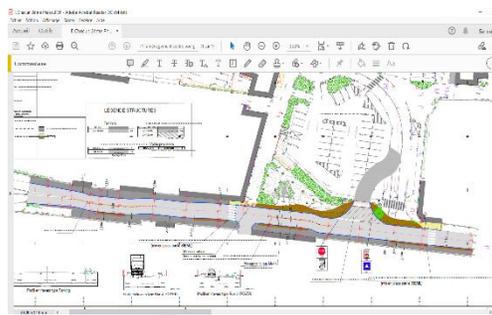
- Rencontre avec Médiamétré, le 02.02.2022, afin de présenter le projet agrandissement des services techniques, et définition de la mission avec l'architecte.

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **Place Emilie Chacun**



### **2ème phase rue Foyer : mi-mars-fin avril**



### **3ème phase choix de matériaux sur la place**

Volonté de travailler avec un matériau drainant pour éviter de saturer les réseaux d'eaux pluviales.  
**Pavés en coquilles St Jacques** = demande de devis + chantier témoins+ échantillons de différentes couleurs.



### **Hydroway de couleurs différentes**



### Terrain de foot stabilisé :

Remise en état = Décapage, drainage, empierrement et surfacage en sablon. Etude menée par l'entreprise SPORTING SOL.

### Gestion des déchets dans les salles :

Affichage dans les salles et courriers aux associations et autres utilisateurs indiquant que chacun est entièrement responsable de ses déchets.

Mise à disposition de sacs pour évacuer les déchets.

Il faut quand même prévoir des poubelles ou porte-sacs.

Trouver un emplacement avec des bacs noirs et jaunes, voir pour un cube à verre proche de la salle des sports pour le basket, pour être dans les mêmes dispositions que le foot.

### Déplacements doux :

Contact avec l'association « Tous à vélo ». Retour en Février.

Présentation au conseil des habitants, CME, autres (ça commence par nous, ...) pour alimenter la réflexion et répondre au mieux à la demande des citoyens.

### Supports à vélo TPC :

Une dizaine de supports à vélo sont prévus sur Maulévrier : 4 à l'entrée du parc, 2 devant la charcuterie rue du commerce, 2 devant l'espace moderato, 2 devant l'entrée de la salle des sports.

Date de pose initialement prévue en septembre 2021, reportée en Février/Mars 2022.

Ces équipements sont fournis et posés gratuitement par TPC.

De même, l'abri à vélo sécurisé du stade est en service. Il reste à communiquer le mode d'utilisation à la population.

Stationnement sauvage chemin des Gats : = Préserver l'accès et la propriété privée.

Panneaux d'interdiction de stationner et complément du fléchage du parking P2 à prévoir.

## VIE SOCIALE ET EDUCATIVE – RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2021

**VIE EDUCATIVE**

---

Ecole Victor Hugo => 155 enfants

Fonctionnement => 38€/enfant soit 5890€ reversé à l'Ecole St Joseph

Sept 2021 => Mise en place des trajets en mini bus par Georges Marie

Sept 2021 => Acquisition de 6 ordinateurs portables valeur = 3736,80€ + E-PRIMO sur 2 ans  
Dont 70 % pris en charge par le socle numérique

**Soit 1 121,04 € à la charge de la municipalité**

Oct 2021 => Mise en place du PEDT

**CADEAU NAISSANCE & MARIAGE**

---

NAISSANCE	MARIAGE
• 2021 => 35 naissances	• 2021 => 11 mariages
• Budget cadeaux = <b>959,68€</b>	• Budget cadeaux = <b>488,44€</b>
• Valeur 24€/cadeau	• Valeur = 44,41€/cadeau
• Coffret empreinte pied/main	• Panier Garnit : Chocolat, fleur, savons, miel, 2 place nocturne (offert par le parc Oriental)

**UN ARBRE UNE NAISSANCE**

---

Le 2 juillet 2021

Une dizaine de familles réunit au lotissement du Clos du Moulin

34 arbres enfants de 2019

Budget : **407,45€**



**COURSE D'ORIENTATION**

---

19 juin 2021 => Course d'orientation

60 participants

A la découverte du patrimoine de Maulévrier

Budget : **59,47€**



## JOURNEE CITOYENNE

Le 18 Septembre 2021

- => Ramassage des déchets (+/- 40 Kg)
- => Travaux de peinture
- => Clôture par un pique nique
- => Budget : **64,10€**



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

- Début 2021
  - Repas Créole
  - Repas Américain
  - Tri des crayons feutres pour l'association les clowns de l'Espoir
  - Tri des bouchons
- Sept 2021
  - Elections du nouveau CME
  - Projets à venir en attente

## REPAS DES AINES

Le 10 Octobre 2021

- => 217 convives, 3 jeunes 2004
- => Thème : L'histoire de Maulévrier
- => Budget : **5417,44€**



## MARCHE DE NOEL

Le 3 Décembre 2021

- => Premier marché nocturne de Noel
- => 16 Exposants
- => Budget : **104,36€**



## CHOCOLAT DE NOËL

### LE NOEL DES ENFANTS

- Le 16 Décembre 2021
- Distribution des chocolats aux résidents de la maison de retraite
- 62 boîtes de chocolats
- Budget : **528,48€**

- Le cinéma et spectacle des enfants a été annulé suite aux préconisations sanitaires
- Budget : **100€ frais d'annulation**

## DATE A RETENIR 2022 ....

- 7 Mai 2022 => Olympiades
- 9 Octobre 2022 => Repas des aînés
- 2 Décembre 2022 => Marché nocturne 2022

## **I-AFFAIRES GENERALES**

### **5 MINUTES DE L'ADC :**

- Présentation du permis d'aménager de la Société THALES à CHOLET

### **PROPOSITION DE TRANSFORMER LA PRESENCE POSTALE SUR LA COMMUNE, EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE OU UN COMMERÇANT**

Le contexte de l'évolution des bureaux de poste est marqué par la conjonction de plusieurs changements : la montée en puissance du numérique, le repli des activités bancaires et le statut juridique du groupe.

Ces changements ont des conséquences majeures, notamment une baisse drastique de la fréquentation des bureaux de poste.

Ainsi l'activité du bureau de poste de Maulévrier est passée d'une moyenne de 39 clients en 2016 à 25 en 2021.

C'est la raison pour laquelle la Poste, lorsque l'activité d'un bureau de poste est en forte baisse, choisit de fermer le bureau et passe alors un contrat de partenariat avec une entité extérieure soit la mairie, soit un commerçant local.

Les services proposés seraient les mêmes qu'en bureau de poste, sauf concernant les services bancaires : retrait et dépôt d'espèces limités, pas de possibilité d'ouvrir un compte courant ou de faire des virements.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur :

Quels seraient les horaires d'ouverture chez un commerçant ? : Confier ce service à un commerçant permettrait plus de souplesse quant aux horaires du service que notre mairie qui n'est pas ouverte tous les jours.

Qui choisit le commerçant ? : La poste, après que la commune lui ai donné son accord pour la transformation du service. Le choix est fait sur des critères déterminés par La Poste.

La confidentialité sera-t-elle aussi bien assurée ? La Poste aménage un espace chez le commerçant et doit certainement tenir compte de cet aspect

Une fois arrêté, le choix de l'agence postale ou du relais se concrétise selon le calendrier proposé par la commune. Le commerçant ou la mairie bénéficient d'un accompagnement avant et après le transfert de l'activité.

**Le Conseil Municipal après délibération par 20 pour et 1 abstention :**

- **décide la transformation du bureau de poste en relais postal auprès d'un commerçant local,**
- **autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents.**

## **II- RESSOURCES HUMAINES**

### **DEBAT OBLIGATOIRE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Une ordonnance de février 2021 rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents quel que soit leur statut. Elle introduit également l'organisation obligatoire au plus tard le 18 février 2022 d'un débat au sein de chaque assemblée délibérante sur les garanties accordées aux agents en matière de PSC.

L'ordonnance précitée entre en vigueur le 1er janvier 2022. L'obligation de participation des employeurs à hauteur d'au moins 50 % de la protection sociale complémentaire santé s'impose à compter du 1er janvier 2024 pour la Fonction publique d'Etat, sauf pour les employeurs qui disposent d'une convention de participation en cours au 1er janvier 2022 et ce pour un montant minimum de 15€ par agent (50% de la base de 30€).

**Cette obligation de prise en charge va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux :**

Dès le 1er janvier 2025 pour la participation à la prévoyance, et au 1er janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

**Comment préparer le débat obligatoire sur les garanties PSC ?**

Il s'agit d'un débat sans vote, qui doit informer sur les enjeux, les objectifs et les moyens à déployer pour répondre à l'obligation de participation :

- à prévoir au plus tard le 18 février 2022 ;
- à programmer dans les 6 mois à compter de chaque renouvellement de mandat.

L'ordonnance ne prévoit pas de contenu. Chaque employeur public territorial est libre de le préparer selon son propre contexte.

Avant tout, un point est fait sur l'existant : il est rappelé qu'une participation communale de 15€/mois/agent est versée pour ceux qui ont souhaité s'assurer en prévoyance (maintien de salaire lors des arrêts de travail supérieurs à 3 mois)

Des points clés sont présentés afin de recueillir l'avis des membres du conseil municipal :

Débat sur :	Propositions :	Orientations du Conseil municipal
Les modalités de participation	- convention de participation avec un organisme après mise en concurrence, - Participation directe par le biais de contrats labellisés, - Adhésion à une convention de participation proposée par le CDG	Adhésion à une convention de participation proposée par le CDG
Choix de la couverture	Adhérent seul ? Elargi à la famille (enfants, conjoints) ?	- Agent seulement, mais laissant la possibilité à la famille de bénéficier de la complémentaire de l'agent. - La prise en charge des enfants pour les parents monoparentaux ?
Choix de couverture	Obligation pour l'agent de souscrire ou libre choix ?	Libre choix
Choix de couverture	Nature des garanties envisagées : bases de la complémentaire seule ou options possibles ?	Participation sur la base seule, mais laissant la possibilité à l'agent de choisir des options qu'il assumera financièrement en totalité.
Taux de participation communale	50% ou plus ?	50%
Date de mise en place de cette participation	1 <sup>er</sup> janvier 2026 ou avant ?	1 <sup>er</sup> janvier 2026

### **ADOPTION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COMMUNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique concernant la modification du règlement intérieur des services de la commune, sur les points suivants (en bleu) :

#### **2-3 Autorisations d'absence**

➤ **Visite médicale chez un spécialiste**

**3 visites/ an**

- Naissance ou adoption d'un enfant
- au foyer de l'agent

**3 jours consécutifs accordés au père dans une période de 15 jours après la naissance +25 jours calendaires (ou 32 jours à l'occasion d'une naissance multiple) Ces 25 jours doivent être pris à la suite des 3 jours ou séparément mais avant les 4 mois de l'enfant (à compter du 01/07/2021)**

- Décès
  - du conjoint ou d'un enfant 5 jours cumulés ouvrables (jour de la sépulture inclus)
  - des parents ou beaux-parents 4 jours cumulés ouvrables (jour de la sépulture inclus)
  - des grands-parents, frères et sœurs, beaux-frères
  - et belles sœurs (si mariés ou pacsés) 2 jours cumulés (jour de la sépulture inclus)
  - des oncles, tantes, neveux, nièces 1 jour cumulé (jour de la sépulture)

#### 5-4 Absences

Lors de toute absence, quel qu'en soit la nature, l'agent doit obligatoirement prévenir son supérieur hiérarchique ou le service des ressources Humaines immédiatement.

**Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :**

- approuve les modifications du règlement intérieur des services de la Commune de Maulévrier
- autorise Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

#### **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT PEC (Parcours Emploi Compétence) POUR UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE**

M. le Maire rappelle que le poste de l'agent en contrat PEC au service des espaces verts arrive à échéance le 16 février prochain.

- Contenu du poste : Agent des services techniques et espaces verts.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 10.81€/heure
- Prise en charge : 80%

**Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide :**

**De renouveler ce contrat** dans les mêmes conditions à compter du 17 février 2022 pour une durée d'un an.

**D'autoriser Monsieur le Maire** à intervenir à la signature de la convention tripartite avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec l'agent.

Les crédits étant ouverts au budget 2022.

## **V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

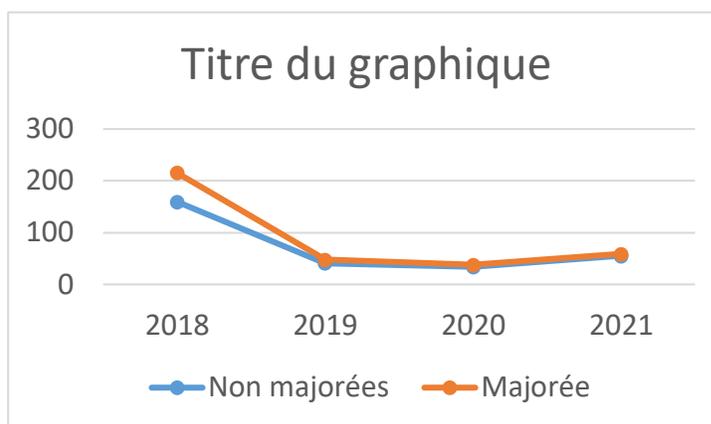
**Programmation de réunions :** Il est proposé de déplacer les réunions du conseil municipal au 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois (au lieu du 1<sup>er</sup> aujourd'hui), ceci afin de permettre aux délégués intercommunaux de siéger plus facilement au sein de leurs commissions, souvent programmées le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

Un calendrier des dates du Conseil municipal sera transmis à tous les conseillers dans les prochains jours.

### **POINT SUR LES HEURES D'ASTREINTES SUR PLUSIEURS ANNEES :**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal durant laquelle certains conseillers avaient souhaité connaître les temps d'intervention lors d'astreintes, il est présenté un relevé des 4 dernières années. Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui, les agents sont tenus de contacter l' élu d'astreinte avant d'intervenir. En effet, c'est l' élu qui estime l'urgence et donc le besoin d'intervenir.

2018		2019		2020		2021	
Non majorées	Majorées						
159,50	215,25	41	48	34	38	55,25	59



### **POINT SUR LA FREQUENTATION A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE MARDI ET SAMEDI :**

L'été dernier, le conseil municipal avait décidé d'adapter les horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie, selon les besoins recensés lors d'une enquête.

Cette enquête faisait ressortir un souhait d'ouverture plus large le soir, et une ouverture le samedi matin.

Aussi, le conseil municipal avait mis en place une ouverture jusqu'à 18h30 le mardi, et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois.

Fréquentation relevée d'août 2021 à janvier 2022 :

Moyenne de 1 personne le mardi entre 17h30 et 18h30

Moyenne de 4 personnes le samedi entre 9h et 12h

### **INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DE CHANGEMENT DE TELEPHONIE**

Il est rappelé que l'ensemble des installations téléphoniques doit être revu pour :

- une mise en conformité et une modernisation des installations sur tous les bâtiments
- anticiper la disparition prochaine des lignes analogiques
- Réviser les contrats d'abonnement

Le choix s'est porté sur la proposition de la société 2isr de CHOLET

Financement :

DEPENSES		RECETTES	
Investissements	13 584,84€ TTC	Subvention France Relance	10 400€
Abonnements mensuels	910,18€ TTC *		

Coût final du projet : 3 184,84€

\* Actuellement, la commune supporte un coût d'abonnement de 1.800€/mois environ.

### **INFORMATION SUR LE FINANCEMENT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE EXTERIEUR**

Un accord de subvention du plan « France Relance » va permettre d'équiper la mairie d'un panneau d'affichage numérique extérieur en remplacement du panneau actuel.

Ce panneau présentation des icônes tactiles thématiques, permettant de trouver facilement le document recherché. L'affichage réglementaire pourra être complété par des plans, affiches, horaires d'ouverture de la mairie, lien pour accéder au site internet....

DEPENSES		RECETTES	
Investissements	9 580€ HT	Subvention France Relance	6 800€
	11 496€ TTC		
Maintenance annuelle	399€ HT		

Coût final du projet : 4 696€

**Fin de séance à 22h00**

**Prochaine réunion du conseil municipal le 9 mars 2022.**